

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le deuxième (2^e) jour du mois de décembre 2013, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents, madame la directrice générale Sylvie Foster et monsieur Gérard Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 03 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 13-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption, après y avoir ajouté l'item suivant :

9.1- a Nomination d'un représentant pour siéger à la table des maires de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 13-12-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2013

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2013 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 13-12-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1301507 à C1301571)	179 244,75 \$
- Salaires des employés, rémunérations des élus et frais de déplacement	53 688,25 \$
TOTAL	232 933,00 \$

Rés # 13-12-04 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 178

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, que le règlement portant le numéro 178, modifiant le règlement numéro 51, sur le traitement des élus, sera ultérieurement présenté au conseil pour adoption.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.). Un avis public sera diffusé dans les délais prescrits par la Loi.

Rés # 13-12-05 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 178

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement portant le numéro 178, modifiant le règlement numéro 51, sur le traitement des élus, sera ultérieurement présenté au conseil pour adoption.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.). Un avis public sera diffusé dans les délais prescrits par la Loi.

Rés # 13-12-06 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 179

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, que le règlement portant le numéro 179, en vue d'adopter un nouveau *Code d'éthique et de déontologie* pour les élus, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-12-07 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 180

Avis de motion est donné par la présente, par madame Diane Dufour, que le règlement portant le numéro 180, sur les taux de la taxe foncière, de secteur et locative pour l'année 2014, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-12-08 NOMINATION D'UN NOUVEL ÉLU SUR LE COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE DE SAINT-SIMÉON (SDEDS)

ATTENDU QU' il y a eu un remaniement des tâches des élus, suite à l'élection générale du 3 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE deux (2) élus doivent siéger sur le conseil d'administration de la *Société de développement économique durable de Saint-Siméon (SDEDS)* ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Simone Lepoutre et monsieur Sylvain Tremblay, tous deux membres du conseil, à titre d'administrateurs pour siéger sur la *Société de développement économique durable de Saint-Siméon (SDEDS)*. Cette résolution abroge la résolution # 10-10-04.

Rés # 13-12-09 NOMINATION DE NOUVEAUX ÉLUS SUR SIÉGER SUR LE CA DE LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX (CEF)

ATTENDU QU' il y a eu un remaniement des tâches des élus, suite à l'élection générale du 3 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE deux (2) élus doivent siéger sur le comité d'administration de la *ChantEauFête de Charlevoix (CEF)*;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer messieurs Gilles Harvey et Jean-Guy Harvey, tous deux membres du conseil, pour siéger sur le comité d'administration de la *ChantEauFête de Charlevoix (CEF)*.

Rés # 13-12-10 MAIRE SUPPLÉANT JUSQU'AU 7 DÉCEMBRE 2015

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Claude Poulin soit nommé maire suppléant pour les deux (2) prochaines années, soit du 2 décembre 2013 au 7 décembre 2015 inclusivement. Il est, par le fait même, autorisé à signer tout chèque ou autre document de la municipalité, dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la part du maire. Que, toutefois, tout chèque ou autre document devra être contresigné par la directrice générale / secrétaire-trésorière ou son adjoint.

c.c. Caisse Desjardins de l'Estuaire.

Rés # 13-12-11 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OH POUR 2014

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver, par la présente, les prévisions budgétaires de l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon pour l'année 2014, prévoyant un déficit de 48 746 \$.

Il est de plus résolu d'accepter, par le fait même, de verser notre participation financière, correspondant à 10% du déficit, selon les modalités prescrites par la Société d'Habitation du Québec.

c.c. O.H. de Saint-Siméon.

Rés # 13-12-12 CALENDRIER SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui se tiendront habituellement les lundis et qui débiteront à 19 h 00 :

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| • lundi le 13 janvier | • lundi le 03 février |
| • lundi le 03 mars | • lundi le 07 avril |
| • lundi le 05 mai | • lundi le 02 juin |
| • lundi le 07 juillet | • lundi le 04 août |
| • mardi le 02 septembre | • lundi le 06 octobre |
| • lundi le 03 novembre | • lundi le 1er décembre |

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Rés # 13-12-13 RATIFIER L'ADHÉSION À ADP SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier notre adhésion à la firme *ADP santé et sécurité au travail*, offrant des services de «pré-mutuelle». Le coût mensuel est de 145 \$ (plus taxes). Un préavis de six (6) mois est exigé par la susdite pré-mutuelle pour mettre fin à notre adhésion.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Sylvie Foster, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

Rés # 13-12-14 MISE À JOUR DE NOTRE SITE « WEB »

Suite aux élections du 3 novembre 2013, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la mise à jour de notre site « WEB ». De plus, les personnes suivantes sont invitées à soumettre un prix pour une nouvelle prise de photos des élus et employés :

- Madame Arianne Boivin
- Monsieur René Bouchard
- Monsieur Pierre Rochette.

Rés # 13-12-15 NOUVELLE NORME SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Saint-Siméon pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

c.c. M. Stéphane Bergeron, Benoit Côté CPA.

Rés # 13-12-16 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 181

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, que le règlement portant le numéro 181, sur le transport en commun adapté pour l'année 2014, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-12-17 SOUMISSIONS REÇUES POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE, SUR UNE BASE HORAIRE, POUR 2014

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d'offres publique pour la fourniture de machinerie sur une base horaire (résolution 13-11-10), pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2013 et le 30 novembre 2014 ;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé un prix au taux horaire, pour la location de la machinerie qu'elles possèdent, incluant les frais de déplacement, soit :

- Garage Martin Gaudreault inc.
- Excavation Pascal Lavoie
- Morneau Tremblay, construction – excavation ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacune des machineries lorsque nous en aurons besoin.

Cette résolution ne s'applique pas lors de procédures d'appel d'offres.

Rés # 13-12-18 RAPPORT DES PERMIS D'INTERVENTION DE 2013 AU MTQ

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier les "permis d'intervention" suivants, relatifs à l'année 2013, auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) et autorisés par ce dernier, pour les travaux ci-dessous, soit :

- le permis « 7106-51-15058-13001 », relativement à un bris d'aqueduc sur la rue Saint-Laurent (Route 138) ;
- le permis « 7106-51-15058-13013 », relativement à l'installation d'une conduite pluviale en bas de la rue du Festival ;
- le permis « 7106-51-15058-13014 », relativement au bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Saint-Laurent (Route 138) et de la Fabrique.

Que la municipalité a procédé à l'exécution de ces travaux et que ce conseil s'engage, par le fait même, à respecter toutes les clauses des dits permis.

Rés # 13-12-19 CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LES ANNÉES 2014, 2015 ET 2016

N'ayant reçu aucune soumission relativement à l'appel d'offres pour le *service d'entretien du réseau d'éclairage public pour les années 2014 et 2015*, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition déposée par *Bernard Lajoie enr.* le 25 novembre 2013, soit :

- le contrat sera octroyé pour les trois (3) prochaines années, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 ;
- M. Lajoie se déplacera toutes les deux (2) semaines, pour un minimum de trois (3) luminaires à réparer ;
- le coût de réparation d'un luminaire sera de 85 \$;
- le prix du matériel sera le même que celui de 2013 ;
- dans le cas où M. Lajoie vendait son entreprise, le présent contrat se transférera automatiquement au nouveau propriétaire, pourvu que celui-ci respecte toutes les normes relatives au dit contrat;
- M. Lajoie devra toutefois aviser la municipalité au moins trente (30) jours avant le susdit transfert de propriété.

Rés # 13-12-20 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 182

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Réjean Hébert, que le règlement portant le numéro 182, modifiant la taxe d'ordures et de collecte sélective, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-12-21 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 183

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, que le règlement portant le numéro 183, modifiant la taxe d'aqueduc., sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-12-22 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 184

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, que le règlement portant le numéro 184, modifiant la taxe d'assainissement., sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-12-23 PRIX REÇUS POUR LES ANALYSES D'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES POUR 2014

ATTENDU QUE nous avons demandé trois (3) propositions relativement à *l'embauche d'une firme pour procéder aux analyses d'eau potable et des eaux usées pour l'année 2014*, auprès des firmes suivantes :

- Exova ;
- Laboratoires Environnex
- Maxxam Analytique (anciennement Laboratoire LCQ) ;

ATTENDU QUE nous en avons reçu deux (2), soit de la part de :

- Laboratoires Environnex
- Maxxam Analytique (anciennement Laboratoire LCQ) » ;

ATTENDU QUE « Laboratoires Environnex » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme *Laboratoires Environnex* pour procéder aux analyses d'eau potable et des eaux usées, pour l'année 2014, au coût de base annuel de 2 001 \$ (plus taxes).

Rés # 13-12-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 177

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 177, aux fins de modifier l'article 4.1. du Règlement de Lotissement portant le numéro 182, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village.

Une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-12-25

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 185

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, que le règlement portant le numéro 185, amendant le règlement numéro 136, relativement aux « logements intergénérationnels » sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-11-26

EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LA PATINOIRE ET L'ARCADE POUR L'HIVER 2013-2014

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- M. Stéphane Gagné soit embauché comme responsable de l'arcade pendant l'hiver 2014-2015. Celui-ci effectuera un horaire hebdomadaire de sept (7) heures lorsque la patinoire ne sera pas en fonction et quatorze (14) heures lorsque celle-ci sera opérationnelle, et ce, pour la période où nous en aurons besoin.

Une allocation hebdomadaire, pour les frais de transport reliés à son emploi à l'arcade, de 50 \$ est allouée à M. Gagné lorsqu'il travaillera sept (7) heures et de 100 \$ lorsqu'il effectuera quatorze (14) heures.

- Messieurs Yan Tremblay et Jean-François Tremblay sont embauchés pour s'occuper de l'entretien de la patinoire (y compris la confection de la glace), ainsi que pour la surveillance de l'arcade lorsque monsieur Gagné sera en congé ou absent. Ceux-ci effectueront chacun neuf (9) heures par semaine. Ces derniers effectueront diverses tâches de voirie ou autres pour combler leurs heures.
- Tous ces employés seront rémunérés selon leur taux horaire régulier.

Rés # 13-12-27

RATIFIER LES DIRECTIVES DE CHANGEMENT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX AU HALL D'ENTRÉE DU CENTRE CULTUREL

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier les directives de changement suivantes, relativement aux travaux de réaménagement au hall d'entrée du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay :

- Directive – 1 Renforcement et modification de la colonne de l'axe C/2, pour une somme de 1 276,50 \$ (plus taxes) ;
- Directive – 2 Remplacement du drain agricole sur l'axe C, entre les points 1 et 4, pour une somme de 4 462,00 \$ (plus taxes) ;

- Directive – 3 Ajout de deux (2) tables à langer dans les toilettes (femmes et hommes), pour une somme de 695,75 \$ (plus taxes).
- Directive – 4 Ajout de grilles dans les portes 105 et 106, pour une somme de 316,25 \$ (plus taxes).
- Directive – 5 Isolation du mur extérieur, axe – 4, avec du polyuréthane giclé, pour une somme de 2 343,24 \$ (plus taxes).

Note

JOURNÉE DU PÈRE NOËL

L'arrivée du Père Noël au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay s'effectuera le dimanche 15 décembre à 13 h 30.

Rés # 13-12-28 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

ATTENDU QUE le maire de notre municipalité, monsieur Sylvain Tremblay, agira à titre de préfet de la MRC de Charlevoix-Est pour les deux (2) prochaines années ;

ATTENDU QU' il faut donc nommer un représentant de la Municipalité de Saint-Siméon pour siéger au sein du conseil des maires de la susdite MRC;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Gilles Harvey comme représentant de la Municipalité de Saint-Siméon sur le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 13-12-29 DEMANDE AU MTQ UNE ÉTUDE POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION DE LA GRANDE FAUNE

ATTENDU QUE la dernière étude du ministère des Transports du Québec (MTQ), relativement aux risques de collision avec de la « grande faune (orignal, chevreuil, etc.) » date de 2010 ;

ATTENDU QUE la prochaine étude ne sera réalisée qu'en 2015 ;

ATTENDU QUE plusieurs de nos contribuables ont été à même de constater des changements d'habitude comportementale des chevreuils dans le secteur compris entre les numéros civiques 106 et 150 de la rue Port-aux-Quilles (route 138), augmentant ainsi les risques de collision avec la grande faune;

ATTENDU QU' il y a lieu d'assurer la sécurité des gens circulant dans ce secteur;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'étudier la possibilité de procéder à l'installation d'un panneau de signalisation de la grande faune (chevreuils) dans le susdit secteur.

Rés # 13-12-30 NOUVEAU BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Gilles Gagnon à se brancher sur le réseau d'aqueduc municipal pour desservir trois (3) nouveaux terrains, à partir de la rue Saint-Laurent (route 138). Tous les travaux relatifs au dit branchement seront à ses frais.

Rés # 13-12-31 REMBOURSEMENT DES TAXES DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERTISSEMENT DE BAIE-DES-ROCHERS (CDD)

Suite à la demande reçue de la *Corporation de développement et de divertissement de Baie-des-Rochers*, souhaitant recevoir une aide financière représentant le montant de ses taxes municipales, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière au dit organisme représentant 100 % des taxes qui lui ont été imposées pour l'année 2013. Cette aide financière est conditionnelle à la production d'un rapport financier et un rapport des activités pour la dernière année.

Rés # 13-12-32 PROGRAMME TRANSITOIRE DE SOUTIEN FINANCIER À DES PROJETS RÉGIONAUX EN SPORT DE L'ULSCN

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet dans le cadre du *Programme transitoire de soutien financier à des projets régionaux en sport* dans la région de la Capitale-Nationale, en vue de tenir un événement sportif au cours de l'été 2014, appelé « *Aréna – Soccer* ».

Rés # 13-12-33 DONN, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Association des plus beaux villages du Québec, cotisation 2014	1 076,50 \$
- Le Comité de l'OPP des Petites Étoiles, souper de Noël	100,00 \$
- La Corporation des Loisirs de Baie-des-Rochers, aide financière pour réparer le plancher du centre des loisirs	500,00 \$
- Opération Nez rouge	50,00 \$

CORRESPONDANCE :

- **MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**
Octroi d'une aide financière de 52 200 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II.
- **LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX**
Acceptation du mandat d'accompagnement pour la réalisation du Carnaval 2014.

- **MONSIEUR MICHEL TREMBLAY**
Acceptation de l'horaire de travail proposé par le conseil municipal, jusqu'au moment de sa retraite en mars 2014.
- **MONSIEUR JÉRÉMY HARVEY**
Offre de service comme pompier volontaire.

Note Monsieur Jean-Guy Harvey félicite monsieur le maire Sylvain Tremblay pour son élection à la préfecture de la MRC de Charlevoix-Est.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 46 et prend fin à 19 h 51.

Rés # 13-12-34 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 51.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale / Secrétaire-trésorière